



COMMUNE DE VULAINES-SUR-SEINE

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2019-18

Arrêté portant interdiction temporaire de stationner et de circuler route d'Héricy

Le Maire de la Commune de VULAINES SUR SEINE,

Vu la loi du 02 mars 1982 modifiée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-5,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-2, R.411-3, R.411-8, R.411-25, R.411-26, R.411-28 et R.414-29

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié par divers arrêtés subséquents et notamment les articles R.312-5, R.312-6, R.314-1, R.314-3, R.312-10 à R.312-14 et R.411-22 à R.411-23.

Vu la cérémonie d'hommage au Col Arnaud Beltrame le dimanche 24 mars 2019 devant le collège Arnaud Beltrame, sis 72 bis route d'Héricy – 77870 Vulaines-sur-Seine.

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers durant cette manifestation,

ARRETE

ARTICLE 1 La circulation route d'Héricy, portion comprise entre l'angle de la rue Maurice Ravel et la route d'Héricy et jusqu'au 72 route d'Héricy, sera alternée afin de sécuriser la manifestation susvisée ci-dessus le dimanche 24 mars 2019 de 10h00 à 13h00.

Le stationnement et la circulation sur une partie du parking de la zone d'activité de la Varenne, sise 37 quater route d'Héricy – 77870 Vulaines-sur-Seine (partie située devant le restaurant Arôme et cadastrée 533 AB 168) seront strictement interdits le dimanche 24 mars 2019 de 10h00 à 13h00.

ARTICLE 2 Les services techniques municipaux seront tenus de mettre en place et maintenir la signalisation appropriée à la manifestation.

ARTICLE 3 Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 5 Ampliation adressée, pour exécution, chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Directeur Général des Service de Vulaines-sur-Seine
- Service Police Municipale de Vulaines-sur-Seine
- Monsieur le Directeur des Service Techniques de Vulaines-sur-Seine

Fait à Vulaines-sur-Seine, le **21 mars 2019**.

Le Maire,



Patrick CHADAILLAT.

